

DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-sept avril à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESPADÉ, Président du CCAS.

n° 20/2023

Date de convocation : 19 avril 2023

Présents : Mesdames DARRAMBIDE Fabienne, DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté, NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile ;
Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, LESPADÉ Jean-Marc et ROBLES Antoine.

Absente ayant donné procuration :

Madame AFKIR Karima a donné procuration à Madame DUPRE Anne.

Excusée : Madame LACOUTURE Anne.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Budget annexe SSIAD 2023 : décision modificative n°1.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration d'approuver les ajustements budgétaires suivants correspondant à la reprise du résultat de la section d'investissement suite à l'approbation du compte administratif 2022 du SSIAD :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Emplois		
N° de compte	Libellé	Montant
2154	Matériel et outillage	+ 3 341,42 €
TOTAL		+ 3 341,42 €
Ressources		
001	Excédent d'investissement reporté	+ 3 341,42 €
TOTAL		+ 3 341,42 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent ces modifications budgétaires et le chargent de l'exécution de la présente délibération.

Vote de la question - nombre de votants : 12 (dont 1 procuration)

pour : 12 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



Fait à TARNOS, le 28 avril 2023

**Le Président du C.C.A.S.,
Jean-Marc LESPADÉ**